



Département du Haut-Rhin

**Commune de Landser**

7, place de la Paix - 68440 - LANDSER

Tél : 03.89.81.31.05 / Fax : 03.89.26.84.17

[mairie@ville-landser.fr](mailto:mairie@ville-landser.fr) / site internet : [www.landser.fr](http://www.landser.fr)

---

## Conseil Municipal de LANDSER

### Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018

---

Sous la présidence de M. Daniel **ADRIAN**, Maire

Étaient présents : Mme **GUEROULT**, MM. **ZAEPFFEL**, **IELLI**, Adjoints

Mme **ERHART**, MM. **CONRATH**, **WURTZEL**, **RESCH C. M.** délégués

Mme **PREAU**, M. **TISCHMACHER**, Mmes **HANNAUER**, **HOLTZ** et **MIHELICIC**

Étaient excusés : Mmes **BOURGES**, **MOLARO** et M. **MEHALLI**

Mme **BOURGES** donne procuration à Mme **HOLTZ**

Mme **MOLARO** donne procuration à M. **ADRIAN**

La majorité des membres en exercice étant présente, les délibérations du Conseil Municipal sont valables.

---

Monsieur le Maire soumet deux points à rajouter à l'ordre du jour, à savoir :

- **FINANCES LOCALES**

- 7.10 Divers**

- 7.10.5 Don association de la Salle communale**

- **DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEME**

- 8.3 Voirie**

## POINT I : LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018 est lu et adopté à l'unanimité.

## POINT II : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.5 Délégation de signature

Monsieur le Maire explique que l'Institut Don Bosco a déposé un dossier de demande de permis de construire pour l'aménagement de l'ancien monastère.

Monsieur le Maire, étant gestionnaire de cet établissement, les services de l'Etat ont recommandé de donner délégation de signature à un adjoint pour ce dossier d'urbanisme.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DONNE DELEGATION** à Monsieur Jacques **IELLI** pour la signature de ce permis de construire et de ses annexes.

## POINT III : FINANCES LOCALES

### 7.10 Divers

#### 7.10.5 *Don association de la Salle communale*

Monsieur IELLI annonce que, dans le cadre de l'organisation de la fête du village du 9 septembre 2018, un excédent a été réalisé. Toutes les associations locales ayant participé au bon déroulement de cette journée, il a été convenu que cette somme serait reversée, comme les années précédentes, à la Commune pour l'achat de matériel destiné aux associations.

C'est l'Association de la salle communale qui s'est occupée du bilan financier de cette fête dont l'excédent s'élève à 1 675,67 € (pour mémoire l'excédent de 2017 s'élevait à 624,32 €).

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce don.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTTE** le don de l'Association de la salle communale dont la recette sera inscrite à l'article 7713 du Budget Primitif 2018.

## POINT IV : DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEME

### 8.3 Voirie

#### *Nom de rue*

Monsieur le Maire explique que suite à la réalisation du lotissement situé au-dessus de la rue des Prés, il convient de définir une dénomination officielle de la rue desservant ce quartier.

Plusieurs propositions en lien avec l'emplacement de cette voie sont émises mais les mêmes noms étant déjà attribués à des rues des communes voisines, il est proposé de lui donner le nom de « Rue des Bleuets ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** que la rue desservant le lotissement « HAGENBACH » recevra la dénomination officielle suivante : « Rue des Bleuets ».

**IMPUTE** au budget la dépense nécessaire pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux et plaques indicatives.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 H 15.*